

De

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du mercredi 22 FÉVRIER 2017, tenue à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.


Sont présents:	Monsieur	Alain Carrier	maire
	Monsieur	Régis Sirois	conseiller, siège no 1
	Madame	Myleine Gauthier	conseillère, siège no 2
	Monsieur	Bertrand Lavoie	conseiller, siège no 3
	Madame	Marie-France Dupont	conseiller, siège no 4
	Madame	Francine Bezeau	conseillère, siège no 5
	Monsieur	Robin Deschenes	conseiller, siège no 6

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est présent.

Les membres du conseil étant tous présents, chacun refuse individuellement et solidairement à l'avis de convocation:



Alain Carrier



Régis Sirois



Myleine Gauthier




Marie-France Dupont



Robin Deschênes

Francine Bezeau



Bertrand Lavoie

Le maire constate le quorum.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contrat de travail de prolongation de Denis Ouellet
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de Madame Mylène Gauthier et Monsieur Bertrand Lavoie
4. Les travaux de décolmatage du puits artésien PE-2
2 soumissions reçue : 1 - Mission HGE-services conseils (facultatif) 5 900\$
+ taxes et Samson et frères 14 475\$ + taxes.
2 - Bernard Lizotte et fils Inc. 14 000\$ + taxes.
(voir soumission de 2004 et 2008).
1 soumission absente : Simon-Yvan Caron (Rédemption).
5. France Richard, archiviste : la date du 31 décembre 2018 est exacte. Faisons-nous les travaux d'archivage malgré tout?


de

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du mercredi 22 FÉVRIER 2017, tenue à 19h37 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.


Sont présents:	Monsieur	Alain Carrier	maire
	Monsieur	Régis Sirois	conseiller, siège no 1
	Madame	Mylène Gauthier	conseillère, siège no 2
	Monsieur	Bertrand Lavoie	conseiller, siège no 3
	Madame	Marie-France Dupont	conseiller, siège no 4
	Madame	Francine Bezeau	conseillère, siège no 5
	Monsieur	Robin Deschenes	conseiller, siège no 6

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, est présent.

Les membres du conseil étant tous présents, chacun refuse individuellement et solidairement à l'avis de convocation:



Alain Carrier



Régis Sirois



Mylène Gauthier



Marie-France Dupont



Robin Deschênes

Francine Bezeau



Bertrand Lavoie

Le maire constate le quorum.

Madame Francine Bezeau était absente sans motif valable. Après vérification auprès de son mari, effectué par Madame Mylène Gauthier, devant les membres du conseil, Monsieur Georges H. Beaulieu a affirmé que Madame Bezeau était à une réunion à l'extérieure de la municipalité. Il était 19h10.

L'Article 157 du Code municipal rend donc valide cette rencontre malgré l'absence de Madame Francine Bezeau.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Contrat de travail de prolongation de Denis Ouellet
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de Madame Mylène Gauthier et Monsieur Bertrand Lavoie
4. Les travaux de décolmatage du puits artésien PE-2
2 soumissions reçue : 1 - Mission HGE-services conseils (facultatif) 5 900\$
+ taxes et Samson et frères 14 475\$ + taxes.

125 23

2 – Bernard Lizotte et fils Inc. 14 000\$ + taxes.
(voir soumission de 2004 et 2008).

1 soumission absente : Simon-Yvan Caron (Rédemption).

5. France Richard, archiviste : la date du 31 décembre 2018 est exacte. Faisons-nous les travaux d'archivage malgré tout?
6. Un citoyen veut louer la salle communautaire. Il mentionne l'avoir déjà louée.
7. Période de questions.
8. Levée de la séance.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

17-02-46 Sur la proposition de **Madame Marie-France Dupont**, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, tel que présenté.

Adoptée

2. **Contrat de travail de prolongation de Denis Ouellet**

17-02-47 Sur la proposition de **Monsieur Robin Deschenes**, il est résolu à la majorité des conseillers de prolonger le contrat de travail de Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim. Ce nouveau contrat est en continuité sans interruption avec le premier contrat de travail à durée déterminée à la fin février. Ce contrat de travail à durée déterminée est reconduit jusqu'au 28 avril 2017. Les deux seules modifications à ce contrat sont :

- Puisque l'ancien directeur général et secrétaire-trésorier est de retour de façon progressive, Monsieur Denis Ouellet aura donc comme nouvelles fonctions celles du directeur général et secrétaire-trésorier adjoint par intérim temporaire;
- Il est accordé également au directeur général et secrétaire-trésorier adjoint par intérim temporaire les congés du vendredi Saint 14 avril et lundi de Pâques 17 avril 2017.

Adoptée

3. **Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires devant le conseil de Madame Mylène Gauthier et de Monsieur Bertrand Lavoie.**

4. **Les travaux de décolmatage du puits artésien PE-2**

2 soumissions reçues : 1 - Mission HGE-services conseils (facultatif) 5 900\$ (dans la soumission de Mission HGE

+ taxes et Samson et frères 14 475\$ + taxes.

2 – Bernard Lizotte et fils Inc. 14 000\$ + taxes.

(voir soumission de 2004 et 2008).

1 soumission absente : Simon-Yvan Caron (Rédemption).

Principales différences entre les soumissions 1 et 2.

- Lizotte passe la caméra alors que Samson ne le fait pas. C'est dans la soumission de Mission HGE que le passage de la caméra se fait.
 - o Cependant, Lizotte ne produira pas de Clé USB ni vidéo (appareil ne peut pas le faire), alors Mission HGE produira une Clé USB ou un CD vidéo.
 - o Donc, si nous retenons les services de Lizotte, quelqu'un de chez-nous devra être sur place pour faire le constat du colmatage et du décolmatage, idéalement un employé ou un ou plus d'un conseiller.
- La mobilisation et démobilitation de l'équipement nous revient à 2 500\$ alors que Samson nous coûterait 3 500\$.

- Par contre, Samson nous coûterait 425\$/h alors que Lizotte nous en coûte 450\$/h.
- En ce qui concerne le temps de décolmatage, chacun a estimé à environ 20 heures de travail.

17-02-48 Sur la proposition de **Monsieur Bertrand Lavoie**, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise Bernard Lizotte de Rimouski pour effectuer les travaux de décolmatage du puits PE-2.

Adoptée

5. **Réponse de Madame France Richard**
France Richard, archiviste : la date du 31 décembre 2018 est exacte.
 Faisons-nous les travaux d'archivage malgré tout?

Si nous acceptons la date du 31 décembre 2018, j'enverrai à Madame Richard la résolution suivante, adoptée à la séance du conseil le 6 février 2017

« Résolution 17-02-29

Sur la proposition de **Madame Marie-France Dupont**, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la proposition faite par Madame France Richard afin d'améliorer et actualiser notre système de classement et d'archivage. »

Adoptée

6. **Un citoyen veut louer la salle communautaire.**
 Il mentionne l'avoir déjà louée.

Sur la proposition de Reportée, il est résolu à la majorité des conseillers d'accepter la location de la salle communautaire à un citoyen pour qu'il puisse faire son Party.

Reportée

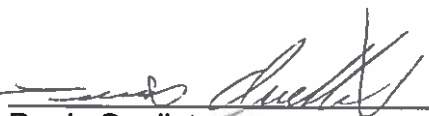
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-02-49 Sur la proposition de **Madame Mylène Gauthier**, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 19 h 50, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée


 Alain Carrier, maire


 Denis Ouellet
 Directeur général et
 Secrétaire-trésorier par intérim